



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 02 Juin 2010

Date de la convocation 21 mai 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc Communauté de Communes du Clermontais
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, M.MONTAGNÉ Thierry, Mme CAER Michèle, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis, CABRIERES : M.GAIRAUD Francis, CANET : Mme FABRE Maryse, M.FAVIER Marc, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain, CEYRAS : M.LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.GAROFFE Gilbert, Mme GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M.FABREGUETTES Bernard, M.GALTIER René, M.BARON Bernard, M.MARTINEZ Antoine, M.DIDELET Serge, Mme MILAN Andrée, M.SERRADJ Ahmed, FONTES : M.BRUN Olivier, M.BAISSE Robert, Mme MIRET Christiane, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.OLLIER Pierre, MOUREZE : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves, NEBIAN : M.LIEB François, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.SOTO Bernard, M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.LEBREAU Jean-Jacques, M.BAUDOT Bernard, PERET : M.BILHAC Christian, M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël, SALASC : M.COSTES Jean, USCLAS D'HERAULT : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian, VALMASCLE : Mlle VALENTINI Martine, VILLENEUVETTE : M.VIDAL Eric, M.ORMIERES Jean-Louis.</p> <p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>M.MATHIEU Alain à M.GAIRAUD Francis ; M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ; Mme FLOUROU Jocelyne à Mme BARRE Berthe ; M.BARDEAU Francis à M.DRUART David ; M.LUGAGNE Jérôme à M.COSTE Bernard ; Mme FONT Chantal à M.COSTES Jean ; M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine.</p>		

Objet : Hôpital de Clermont l'Hérault - Désignation du représentant de la Communauté de Communes du Clermontais au Conseil de Surveillance-Délégation du 28 avril 2010 abrogée

Monsieur CAZORLA informe les membres du Conseil Communautaire que par délibération en date du 28 avril 2010 le conseil communautaire a désigné Madame Elisabeth DELEUZE en tant que représentante de la communauté de Communes du Clermontais au sein du Conseil de surveillance de l'Hôpital de Clermont l'Hérault.

Il précise que seul un délégué communautaire titulaire peut siéger au sein de ce Conseil de surveillance.

Il ajoute qu'en sa qualité de déléguée communautaire suppléante, Madame DELUEUZE n'est donc pas habilitée à représenter la Communauté de communes dans cette instance.

En conséquence, il convient d'abroger la délibération du 28 Avril 2010 et de procéder à la désignation d'un nouveau représentant de la Communauté de Communes au Conseil de Surveillance de l'hôpital de CLERMONT L'HERAULT.

Monsieur CAZORLA invite le conseil à procéder en sa qualité de membres, à la désignation d'un représentant titulaire.

Se déclare candidat :

Membre titulaire :

Monsieur BARDEAU Francis.

Après appel à candidature et vote, le conseil communautaire,

ABROGE la délibération du conseil communautaire n°2010.06.02.19 désignant Madame Elisabeth DELEUZE en tant que représentante de la communauté de Communes du Clermontais au sein du Conseil de surveillance de l'Hôpital de Clermont l'Hérault

ELIT le représentant de la communauté de Communes du Clermontais au sein du Conseil de surveillance de l'Hôpital de Clermont l'Hérault :

Membre titulaire :

Monsieur BARDEAU Francis

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.